

CONVENTION DE PARTENARIAT 2026

Entre les soussignés :

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien
ZA de l'Euze – 1717, route d'Avignon – 30200 BAGNOLS-SUR-CEZE
Représentée par M. Christophe SERRE, Président,

Et

L'association CYCLIUM
Maison de l'Entreprise – ZA de l'Euze - 169 Rue Fernand JARRIE – 30200 BAGNOLS-SUR CEZE
Représentée par M. Elian GIRARD, Président,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de fixer les modalités opérationnelles et financières du partenariat mis en œuvre entre la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien et l'association CYCLIUM, dans le cadre d'une action concertée visant à soutenir le développement économique du territoire, l'animation de la filière nucléaire et bas carbone locale, ainsi que l'accompagnement des entreprises du Gard rhodanien.

ARTICLE 2 : Contribution de Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Soutien logistique

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien pourra mettre à disposition, selon les disponibilités et les besoins exprimés, des salles de réunion ou espaces d'accueil situés au sein de l'Office des Entreprises pour l'organisation d'actions collectives ou de réunions partenariales.

Soutien financier

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien verse une subvention totale de **cinq mille euros (5 000 €)** à l'**association CYCLIUM**, sur présentation d'un appel de fonds et du bilan des actions suivantes :

- Réalisation d'une veille stratégique, économique et réglementaire de la filière nucléaire à travers la production et la diffusion d'une revue de presse et d'une infolettre ;
- Réalisation de deux enquêtes auprès des entreprises adhérentes permettant d'observer l'évolution de la filière et de ses besoins ;
- Élaboration et diffusion du baromètre économique de la filière nucléaire ;
- Réalisation de l'enquête annuelle concernant les ressources humaines, les recrutements et les besoins en compétences des entreprises ;
- Animation de groupes de travail et d'espaces d'échanges entre les entreprises adhérentes ;
- Promotion du tissu économique local, valorisation des savoir-faire industriels du territoire et participation aux démarches partenariales en faveur de l'attractivité économique du Gard rhodanien.

ARTICLE 3 : Contribution de l'association CYCLIUM

Au travers de la mobilisation de ses adhérents, elle s'engage à :

- Au travers de la mobilisation de ses adhérents, l'association CYCLIUM s'engage à :
- Mener au cours de l'année les actions mentionnées à l'article 2 et en présenter le bilan ;
- Produire et diffuser les outils d'aide à la décision économique prévus dans son programme d'actions, notamment les travaux de veille, les enquêtes et le baromètre de conjoncture ;
- Participer aux groupes de travail relatifs au développement économique du territoire et aux grands projets industriels ;
- Contribuer à l'identification des besoins et enjeux des entreprises du territoire ;
- Associer la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien aux actions soutenues au titre du présent partenariat ;
- Fournir les informations administratives et financières actualisées relatives à l'association (statuts, composition des instances, nombre d'adhérents, budget, compte de résultat, rapport d'activités, etc.) ;
- Participer, lorsque cela est pertinent, aux actions et manifestations organisées par l'Agglomération en matière de développement économique.

ARTICLE 4 : Communication

L'association CYCLIUM s'engage à faire apparaître le soutien de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien sur ses supports de communication relatifs aux actions financées dans le cadre de la présente convention et à inviter la collectivité aux manifestations ou restitutions organisées en lien avec ces actions.

ARTICLE 5 : Durée et suivi

La présente convention est conclue pour l'année 2026.

L'association transmettra à la Communauté d'agglomération un bilan qualitatif et financier des actions réalisées.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant entre les parties.

Fait en deux exemplaires à Bagnols-sur-Cèze, le

**Pour la Communauté d'agglomération
du Gard rhodanien,**

M. Christophe SERRE,
Président

Pour l'association CYCLIUM,

M. Elian GIRARD,
Président